

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

14 avril 2022 à 18 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 14 avril 2022 à 18 heures, selon convocation en date du 05 avril 2022, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	E	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	E
Éric RIVET	P	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	A	Henriette Basset	P				

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter. Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance. Chantal Bregère absente a donné procuration à Pascal Rampnoux.

## • **Info du Maire.**

- **Fermeture de la mairie les après-midi (mardi et jeudi) du mois de mai au public**
- **La mairie sera fermée le mercredi 20 avril 2022**
- **Constitution du Bureau pour le deuxième tour de l'élection présidentielle du 24 avril 2022 :**
  - Président : Raoul Rechignac ; Secrétaire : Stéphane Seyer
  - Bureau de vote :
    - 8h – 11h40 : Estelle Sardin, Sylvain Djerou, Raoul Rechignac
    - 11h40 – 15h40 : Claudette Friquet, Stéphane Seyer, Olivier Puymérail
    - 15h40 – 19h : Kristiane Hink, Pascal Rampnoux, Eric Rivet
- **Bourse départementale aux séjours à Meschers.**

M. le Maire présente le dispositif mis en place par le Département.

## • **DELIBERATION N°21.2022 portant approbation du compte de gestion du budget principal 2021**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2021
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>Investissement</b>	20 356.57		-60 032.63		-39 676.06
<b>fonctionnement</b>	598 864.65	105 468.43	149 611.38		643 007.60
<b>TOTAL</b>	<b>619 221.22</b>	<b>105 468.43</b>	<b>89 578.75</b>		<b>603 331.54</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (7 voix) approuve le compte de gestion du budget principal 2021.

- DELIBERATION N°22.2022 portant approbation du compte administratif du budget principal 2021.**

Le compte administratif, présenté par le Maire est voté sous la présidence du membre le plus âgé, hors la présence de M. le Maire. Mme Claudette Friquet présente le compte administratif

<b>COLLECTIVITE :                    COMMUNE DEMAISONNAIS SUR TARDOIRE</b>		<b>2021</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	20 356,57	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	493 396,22
DEPENSES DE L'EXERCICE	372 747,15	DEPENSES DE L'EXERCICE	354 808,92
RECETTES DE L'EXERCICE	312 714,52	RECETTES DE L'EXERCICE	504 420,30
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-60 032,63</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>149 611,38</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>-39 676,06</b>	<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>643 007,60</b>
<i>001 RECETTES</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	105 361,13	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	24 324,54
RESTES A REALISER RECETTES	120 712,65	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	24 324,54	TOTAL A AFFECTER	24 324,54
<b>PRELEVEMENT A EFFECTUER</b>	<b>24 324,54</b>	<b>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</b>	<b>618 683,06</b>
		<i>002 recettes</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix, Monsieur le maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif du budget principal 2021.

- DELIBERATION N°23. 2022 portant affectation des résultats du budget principal 2021.**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : 149 611.38 €

Résultat antérieur reporté : 493 396.22 €

**Soit un total à affecter de 643 007.60 €**

**Affectation obligatoire à la section d'investissement : 24 324.54 €**

**Reste en excédent à la section de fonctionnement : 618 683.06 €**

**Virement complémentaire à la section de d'investissement : 554 232.06 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) l'affectation des résultats ci-dessus.

- DELIBERATION N°24.2022 portant approbation du budget principal 2022.**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- 1. Vote du Budget principal en fonctionnement**

Total des dépenses de fonctionnement : 523 216.94 €

Excédent de fonctionnement à reporter section investissement : 554 232.06 €

**Soit un total, à la section fonctionnement dépenses, à la somme de 1 077 499 €**

Total des recettes de fonctionnement : 458 765,94 €

Excédent de fonctionnement à reporter : 618 683,06 €

**Soit un total, à la section fonctionnement recettes, à la somme de 1 077 499 €**

- 2. Vote du Budget principal en investissement

**A la section d'investissement dépenses, à la somme de 811 861 €**

**A la section d'investissement recettes, à la somme de 811 861 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité (7 voix) le budget principal 2022.

- **DELIBERATION N°25.2022 portant approbation du compte de gestion du budget assainissement 2021.**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2021
<b>Investissement</b>	-2 145.64		370 297.57		368 151.93
<b>Fonctionnement</b>	7 590.60		8 555.95		16 146.55
<b>TOTAL</b>	<b>5 444.96</b>		<b>378 853.52</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte de gestion du budget assainissement 2021.

- **DELIBERATION N°26.2022 portant approbation du compte administratif du budget assainissement 2021.**

Le compte administratif, présenté par le Maire est voté sous la présidence du membre le plus âgé, hors la présence de M. le Maire. Mme Claudette Friquet présente le compte administratif

**COLLECTIVITE :**

**COMMUNE DE MAISONNAIS SUR TARDOIRE**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
REPORT DEFICITAIRE N-1	2 145,64	REPORT DEFICITAIRE N-1	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1		REPORT EXCEDENTAIRE N-1	7 590,60
DEPENSES DE L'EXERCICE	42 662,02	DEPENSES DE L'EXERCICE	10 398,62
RECETTES DE L'EXERCICE	412 959,59	RECETTES DE L'EXERCICE	18 954,57
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>370 297,57</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 555,95</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>		<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>16 146,55</b>
001 RECETTES	368 151,93	TOTAL A AFFECTER	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	289 365,88	COMPLEMENT LIBRE D'AFFECTATION	0,00
RESTES A REALISER RECETTES	0,00	ligne 002	
TOTAL RAR		<b>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</b>	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>002BPN+1</b>	
		<b>0020BP N+1</b>	<b>16 146,55</b>

--	--	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix, Monsieur le maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif du budget assainissement 2021.

- **DELIBERATION N°27. 2022 portant affectation des résultats du budget assainissement 2021.**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : 8 555.95 €  
Résultat antérieur reporté : 7590.60 €

Soit un total à affecter

Affectation obligatoire à la section d'investissement : 0 €  
Reste en excédent à la section de fonctionnement : 16 146.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) l'affectation des résultats ci-dessus.

- **DELIBERATION N°28.2022 portant approbation du budget assainissement 2022.**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- 1. Vote du Budget assainissement en fonctionnement  
A la section fonctionnement dépenses, à la somme de : 44 114 €  
A la section fonctionnement recettes : 44 114 €
- 2. Vote du Budget assainissement en investissement  
A la section d'investissement dépenses, à la somme de 580 745 €  
A la section d'investissement recettes, à la somme de 580 745 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité (7 voix) le budget assainissement 2022.

- **DELIBERATION N°29.2022 portant sur l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion concernant le RGPD.**

Le Maire que, dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique et notamment de l'article L.452-40, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a par courrier informé la commune /établissement du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat groupe pour la mise en conformité RGPD et l'externalisation du DPO (voir en mairie). Le montant des prestations proposées est le suivant :

Cohortes	Etape 1	Etape 2 (/an)
Communes < 1000 habitants	485 €	300 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition suivante : Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais ;  
Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Article 2 : Autorise M. le Maire à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : La commune ayant peu de compétences en direct (donc peu de traitements de données privées) autorise Monsieur le Maire à négocier le montant des prestations proposées, particulièrement pour la phase 2.

**Fin du Conseil : 20h02**